

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 154

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Eyguières - Réfection de chemins ruraux suite aux intempéries du 3
octobre 2015 - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune d'Eyguières concernant la réfection de chemins ruraux suite aux intempéries du 3 octobre 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Les pluies diluviennes qui se sont abattues durant la journée du 3 octobre 2015 ont fortement déstabilisé les sols, causant notamment des glissements de boue sur des chemins ruraux de la commune.

Les chemins du Verdelet, du Defens, des barres, d'accès à la station de transfert, du col de Melet, d'accès à la station d'épuration et l'impasse de la fontaine Gilouse sont à remettre en état.

Les travaux de réfection consisteront globalement à l'installation du chantier, au nettoyage et au rabotage, au terrassement et au remblayage, et à la réalisation d'un revêtement bitumeux. Cette mission sera confiée aux services techniques municipaux.

Le coût global de cette opération est estimé à 231.256 € HT, conformément au détail joint en annexe.

--ooOoo--

Le coût global de ce programme de travaux de réfection de chemins ruraux s'élève à 231.256 € HT, conformément au détail joint en annexe.

La commune ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 161.879 € sur une dépense subventionnable globale de 231.256 € HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Eyguières, à titre exceptionnel, une subvention de 161.879 € sur une dépense subventionnable globale de 231.256 € HT, pour la réfection de chemins ruraux, conformément au détail joint en annexe,

- m'autoriser à signer avec la commune d'Eyguières, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	168.579 €	161.879 €
OPERATION Détail nouvelle affectation - IB	201626005			
	204.71.204141	2 000 000 €	€	
	204.71.204142	8 000 000 €	168.579 €	161.879 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 27/05/2016, rapport n° 52				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL